



CIPVVS

Aérodrome du Polygone

<http://planeur-strasbourg.com> - contact@planeur-strasbourg.com
82 rue de la Musau 67100 Strasbourg Tél : 03 88 444 199 - 06 62 09 24 33

TARIFS 2019

MEMBRES, ELEVES et PILOTES

A - Base :		
	- 25 ans	+ 25 ans
Cotisation annuelle	200,00	400,00
Licence-Assurance de base	84,18	163,54
Licence DUO*	110,04	
Licence Découverte 6 jours	25,28	
Licence associative	39,47	

B - Forfaits :		
	- 25 ans	+ 25 ans
Forfait école	1200,00	1200,00
Forfait 30H de vol**	450,00	600,00
Forfait HdV illimitées	600,00	800,00
Forfait Instructeur***	300,00	
Forfait DUO	200,00	
Forfait travaux d'hiver	250,00	

* Tarif de facturation au delà de 30h 10€/heure

VOL D'INITIATION et STAGES

Vol d'initiation planeur	100,00
Vol d'initiation motoplaneur	150,00
Forfait Stage	340,00

MISE EN L'AIR

Remorqué ULM AK3*	(100e/h)	1,30
	(/min)	2,17

Treuillée	5,00
-----------	------

* Au-delà de 10 min de remorqué, -40% les minutes suivantes

TARIFS MOTEURS

SF25C	
Heure moteur	60,00
Heure moteur (> 1h moteur/heure contigüe)	30,00
JANUS CM	
Heure moteur	60,00
ULM AK3	
Heure moteur	60,00
Heure moteur (> 1h moteur/heure contigüe)	30,00



Les frais de mise en l'air (remorqués, treuillées ou décollages autonomes)

Payables au fur et à mesure des prestations

Explications détaillées :

Forfait école

Valable un an de date à date, il comprend tous les types de décollages. Dans le cas des vols seul à bord après le lâcher et/ou le BPP dans l'année, les remorqués sont limités à 700m.

Licence DUO*

Cette disposition n'autorise que le vol en double en tant que passager, soit avec un instructeur qui vous laissera piloter comme un élève, soit avec un commandant de bord autorisé à emporter des vols d'initiation (VI).

Les forfaits sont valables du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Forfait 30 H de vol**

Possibilité de passer au forfait supérieur moyennant 50€

Forfait instructeur***

Réservé aux instructeurs souhaitant voler de façon privative sur les planeurs du club.

Forfait travaux d'hiver****

Remboursé si participation effective aux travaux d'hiver